

DELIBERATION N° 179/77 : DESIGNATION D'UN DELEGUE PRES LA PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par un courrier en date du 10 Novembre 1977, Monsieur le Président Départemental de la Prévention Routière demande la désignation par le Conseil Municipal d'un délégué à la Prévention Routière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- désigne M. PAQUET Claude, Conseiller Municipal, comme délégué de l'Association de la PREVENTION ROUTIERE.